

enfonce ses racines en terre ou si haut qu'il élève sa tête vers les cieux, est-ce que le rapport n'est pas toujours le même entre l'arbre magnifique et l'humble germe d'où il est sorti ?

C'est ainsi que le progrès se développe, sous la souveraineté du dogme immuable, identique en tout temps à lui-même, et que l'autorité de la tradition ne le gêne pas, mais le favorise.

Le dogme est aujourd'hui ce qu'il était hier, et il sera demain ce qu'il est aujourd'hui. C'est l'humanité qui vit et c'est le monde qui change. L'un des termes du rapport passe, mais il y en a toujours un qui demeure. Tenons-le donc pour assuré !

Ne nous effrayons pas des assauts qu'on lui donne ; il y résistera dans l'avenir comme il y a résisté dans le passé.

Et j'ai tâché, Messieurs, de vous le montrer, puisque, dans le temps où nous sommes, la libre pensée n'a rien trouvé ni rien imaginé de mieux que de *laïciser* les idées chrétiennes, et que c'est en quoi consiste à peu près tout son progrès, opposons-lui cette autre formule et, à notre tour, proposons-nous de *catholiciser* tous les progrès de la civilisation et de la pensée modernes.

Nous le pouvons et nous le voulons !

—Une cérémonie aussi rare qu'intéressante a eu lieu, dit la *Semaine religieuse* de Paris, dans la maison des Lazaristes. Il s'agissait de la reconnaissance canonique du corps du vénérable Clet.

Ce saint personnage fut martyrisé en Chine, il y a près de quatre-vingt ans. Son corps fut inhumé sur le lieu même de son martyre, où il resta environ quarante ans. Il fut ensuite rapporté en France. En 1878, il avait été procédé à une première reconnaissance.

Lundi, le cardinal Richard avait délégué, pour reconnaître à nouveau ces reliques, M. Fages, archidiacre de Sainte-Geneviève, assisté de M. Peuportier, promoteur, et Rivière, secrétaire de l'archevêché. Quand les Lazaristes eurent porté le corps, de la petite chapelle qui le renfermait jusqu'à la salle des reliques, deux médecins, les docteurs Monier et Alibert, examinèrent les restes du martyr et dressèrent un procès-verbal de reconnaissance. Puis on fit, ainsi que le prescrit le Code des béatifications, trois parts des reliques : l'une a été mise à la disposition du Souverain Pontife et du postulateur de la cause ; l'autre à la disposition de l'archevêque, qui en a laissé la garde aux prêtres de Saint-Lazare ; la troisième sera renfermée dans l'autel que l'on élèvera en l'honneur du vénérable Clet, après sa béatification. Cette dernière cérémonie aura lieu à Rome, dans quelques semaines.

---

ALLEMAGNE.—M. Tribarnegaray écrit dans l'*Univers* un article dont nous faisons ce large extrait :

Que les catholiques en Prusse n'ont pas à se louer outre mesure de leur gouvernement et qu'il leur faut une forte dose d'abnégation et de bonne volonté pour demeurer loyalistes quand même, c'est ce qui ressort des récents débats à la Chambre.